LA PAROLE

JOURNAL D'INFORMATIONS DU SENAT COUTUMIER

TRIMESTRIEL GRATUIT NOVEMBRE 2011 N°14

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous savons tous à quel point nos jeunes souffrent dans ce monde où l'enchevêtrement de deux cultures peut parfois faire penser à un lierre qui étouffe un arbre, le privant ainsi de sa substance vitale : sa culture.
Face à ce fléau, et afin de ne pas perdre les acquis Kanak si durement conquis au fil des décennies, la question fondamentale que doivent se poser toutes les instances coutumières du pays est assez simple : faut-il continuer de pratiquer sans altérations l'expression orale qui est le pilier porteur de notre coutume ?

Afin de protéger cette coutume ancestrale pour qu'elle soit transmise aux générations futures, faut-il l'écrire ? qu'elles en seront les aboutissements ?
Mais aussi, si nous commençons à écrire quelque chose qui a toujours été transmis d'une manière orale, quelle incidence cela aura-t-il sur la coutume elle-même ?
S'il faut commencer à écrire quelque chose qui a toujours été oral, est-ce que cela ira à l'encontre de la coutume elle-même..?.
Nos jeunes souffrent et se détachent de la coutume, or nous ne pouvons pas vivre sans elle... l'arbre perdrait ses racines, nous devons agir….

Samuel GOROMIDO
Président du Sénat Coutumier de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie

CONGRES DU PAYS KANAK 2011

GRANDE CHEFFERIE DE WETR-NATHALO, AIRE DRÉHU

Les 15, 16 et 17 septembre 2011

PASSATION COUTUMIERE DE LA PRESIDENCE DU SENAT

RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

L'HOMMAGE AU GRAND CHEF ANGAJOXU SIHAZE

Pages 2 à 9

GABRIEL PAITA NOUS A QUITTÉS

P. 14-17

visite de Mr James Anaya

Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de 'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones

P. 22-23

PORTRAIT

SAMUEL GOROMIDO

Président du Sénat Coutumier

Page 10-13

Découverte et Parole

Avec le chef de la tribu HWADRILLA DISTRICT DE FAYAWÉ OUVÉA

P.18-21

Le 9è congrès des signataires de l'accord de Nouméa

P. 24-26

VISITE DU CHEF DE L'ETAT

Mr Nicolas Sarkozy au Sénat coutumier

P. 27-28

Conservez les numéros de «La Parole», un jour, ils vous seront utiles ...

Les 15, 16 et 17 septembre 2011

CONGRES DU GRANDE CHEFFERIE DE LA

Cette année le congrès du pays Kanak s'est tenu à la Grande Chefferie de Wetr-Nathalo de l'Aire Dréhu - Lifou, les 15,16 et 17 septembre 2011. Toutes les aires étaient représentées : Drubéa- Kapumë, Xaracuu, Ajie Aro, Paici-Camuki, Hoot ma Whaap, Nengoné, représentant environ 150 personnes.

JEUDI 15 SEPTEMBRE

A l'arrivée des délégations, l'accueil coutumier s'est fait à la Grande Chefferie de Wetr–Nathalo en présence du Grand Chef et Président sortant du Sénat Coutumier, M. Pascal SIHAZE.

Les délégations se sont rendues sur le terrain de la Grande Chefferie de Wetr–Nathalo pour assister à la cérémonie de la levée des trois drapeaux, le drapeau de la Kanaky, le drapeau français et le drapeau du Sénat coutumier.

PAYS KANAK 2011

WETR-NATHALO, AIRE DRÉHU

SYNTHESE

VENDREDI 16 SEPTEMBRE

● L'ouverture officielle du Congrès a été suivie par les discours protocolaires des personnalités suivantes :

- Le Président du Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie qui a ouvert le congrès,

- Le Président du conseil coutumier Dréhu : M. E BOULA,

- Le Maire de Dréhu et Président de la Province des Iles Loyautés : M. Néko HNEPEUNE,

- M. Georges Mandaoué représentant le Gouvernement,

- M. Jacques LALIE représentant le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

● Par la suite, le bilan du Sénat Coutumier 2010 de la présidence de M. Pascal SIHAZE a été présenté.

● Les trois ateliers ont commencés leurs travaux.

• ***Premier atelier :*** *institutions, gouvernance et droits coutumiers*

- *Deuxième atelier :* *Terres et problématiques foncières*

- Troisième atelier : *Cadre de résolution des conflits en milieu coutumier.*

En début d'après midi s'est tenue la restitution plénière des travaux des ateliers.

Il s'en est suivi de grands débats où chacun a pu apporter sa pierre pour construire d'une manière positive l'édifice sur lequel reposeront les résultats de ces ateliers.

Des paroles fortes ont été prononcées pour affirmer la volonté du peuple Kanak à être reconnue au travers du Sénat Coutumier, non plus d'une manière représentative, mais d'une manière législative, en parallèle et de la même manière que le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Les débats, discussions et propositions ont continués tard dans la soirée, et, pour certains, jusqu'à tôt dans la matinée de samedi.

Les 15, 16 et 17 septembre 2011

CONGRES DU GRANDE CHEFFERIE DE LA

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

La plus grande partie de la matinée a été consacrée à l'énumération des recommandations du Congrès (détaillées en pages suivantes) et, encore une fois, chacun a pu s'exprimer pour peaufiner certains points de ces recommandations.

L'adoption des recommandations et du congrès a été faite à l'unanimité, ainsi que la présentation des orientations et perspectives des institutions coutumières.

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

Tôt dans la matinée une cérémonie religieuse s'est tenue en l'église Saint Baptiste, située dans la Grande Chefferie de Wetr–Nathalo. Après un repas convivial, les délégations se sont rendue sur le site Ngoni à la tribu d'Unéte - site ancestral de l'arrivée des populations de la Grande Terre.

LUNDI 19 SEPTEMBRE

Les délégations ont quittées dans la Grande Chefferie de Wetr–Nathalo pour retourner à Nouméa sur le Bético 2.

L'HOMMAGE AU GRAND CHEF ANGAJOXU SIHAZE

Samedi , en fin de matinée, les délégations se sont rendues au cimetière de la Grande Chefferie pour rendre hommage au Grand Chef Angajoxu Sihaze.

Le Grand Chef Pascal Sihaze et le Président élu, M. Samuel Goromido, ont, chacun, déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du Grand Chef défunt et une minute de silence a été observée...

Les 15, 16 et 17 septembre 2011

CONGRES DU GRANDE CHEFFERIE DE LA

PASSATION COUTUMIERE DE

Samedi, après la visite au cimetière et la minute de silence, le cortège s'est ensuite déplacé vers la grande case. Les délégations sont entrées les unes après les autres dans l'enceinte entourant la grande case pour assister à la passation coutumière de la présidence du Sénat Coutumier.

M. Pascal Sihaze a tenu un discours fort sur le chemin parcouru par le Sénat Coutumier et tout le chemin qu'il restait à parcourir. Il a dit au nouveau «Capitaine», M. Samuel Goromido, «de bien tenir la barre du navire et de garder le cap.» M. Pascal Sihaze a aussi tenu à rendre hommage à un grand homme qui nous a récemment quitté, un des pères fondateur du Sénat Coutumier et un homme d'une grande sagesse : Gabriel Païta.

PAYS KANAK 2011

WETR-NATHALO, AIRE DRÉHU

SYNTHESE

LA PRESIDENCE DU SENAT

La passation du flambeau de la présidence assurée par le pays Dréhu au pays Paici Camuki s'est faite d'une manière sobre et hautement spirituelle dans la coutume Kanak.

Après avoir reçu, des mains du Président sortant, la hache ostantatoire symbolique, et après l'avoir vivement remercié pour cet honneur et pour l'accueil reçu dans sa tribu, M. Samuel Goromido a réaffirmé son intention de continuer le travail engagé par ses prédécesseurs et son vœu le plus cher de garder le navire sur le bon cap et de développer de nouvelles méthodes de travail.

Ensuite, les représentants de chaque aire coutumière ont fait la coutume avec le pays Dréhu et ses représentants, tous ont affirmés leur volonté de voir évoluer d'avantage, même pas à pas, l'identité et la culture Kanak.

Pour officialiser la clôture du Congrès 2011, les délégations se sont ensuite rendues sur le terrain de la Grande Chefferie pour assister à la baissée des 3 drapeaux, qui a été suivie par un repas convivial partagé par toutes les personnes présentes.

Les 15, 16 et 17 septembre 2011

CONGRES DU GRANDE CHEFFERIE DE LA

Suite à ce congrès, les recommandations du congrès sont les suivantes :

LE TRONC COMUN DES ATLIERS : La nécessité d'avoir une assise coutumière forte

Résolutions et recommandations

ATELIER SUR LA RESOLUTION DES CONFLITS

• Le cadre proposé est retenu

• Un calendrier de travail permettant sa mise en œuvre doit être proposé,

ATELIER TERRE ET PROBLÉMATIQUE FONCIÈRE

• Les terres coutumières comprennent sans distinction des terres des réserves, et des GDPL;

• La sécurisation des actes coutumiers relatifs aux opérations foncières passe par une autorité coutumière reconnue;

• Sont étudiées la réalisation de huit sites pilotes d'études en matière d'aménagement avec une approche socio culturelle (un par aire coutumière). Ces projets devront trouver un financement auprès des collectivités ;

• Il est proposé de ne plus employer le terme de « cadastre coutumier » et le remplacer par « aménagement des terres coutumières »; il appartient à l'Adraf de se rapprocher des autorités coutumières en les sécurisant dans l'attribution foncière ;

• Il est nécessaire que la réforme foncière se poursuive, il faut redéfinir les modalités d'expression du lien à la terre;

• Il est proposé que les attributions foncières puissent se faire directement aux autorités coutumières;

• Il est proposé d'être étudié et précisé le statut des GDPL pour en faire des outils de développement sécurisés.

ATELIER INSTITUTION, GOUVERNANCE ET DROIT COUTUMIER

Pour l'avenir institutionnel du sénat coutumier :

• Ce congres décide que le sénat coutumier devienne une assemblée législative au même titre que le congrès de la NC ;

• Cette proposition sera notre porte d'entrée pour la négociation sur l'avenir institutionnel avec les politiques ;

• Le sénat coutumier sera doté également d'un exécutif ayant comme ressource le fonds de l'identité kanak;

Pour la gouvernance :

• Il faut relancer le COPAIK

PAYS KANAK 2011
WETR-NATHALO, AIRE DRÉHU
SYNTHESE

Le calendrier

SUR LA METHODE DU CADRE DE RESOLUTION DES CONFLITS

- *Saisine des conseils coutumiers et organisation d'une consultation des magistrats;*
- *Prévoir une formation des médiateurs ;*
- *Prévoir une formation culturelle Kanak*

SUR L'AMENAGEMENT DES TERRES COUTUMIÈRES

- *Saisine des conseils coutumiers*

SUR LE DROIT COUTUMIER

- *Préparer le questionnaire de satisfaction à transmettre aux conseils coutumiers ;*

GOUVERNANCE

- *Relancer le COPAIK avant l'Asemblée générale des 8 pays de fin octobre, réunir le COPAIK 2 semaines avant;*
- *Convention avec les indépendantistes sur les thèmes suivants : quelle gouvernance entre les chefferies et les institutions?*

et,

- *Quelle place pour une assemblée législative, quelle prérogative ?*

LES DATES ARRETEES

- **Fin octobre 2011 Assemblée Générale des 8 pays,** Saisine sur les propositions du cadre des résolutions des conflits, sur l'aménagement des terres, sur le questionnaire de l'acte coutumier;
- **Fin novembre 2011,** Un séminaire sur l'activité minière, ses retombées et sa fiscalité; bilan de l'accord de Nouméa ;
- **Assemblée Générale des 8 pays en décembre**
- **Décembre 2011,** Tenue du Festival Taféa Kanaky à Lifou en ;
- **Juin 2012** (période de vacances scolaires), Congrès de la jeunesse.

PORTRAIT

Samuel Goromido

PRÉSIDENT DU SENAT

Originaire du clan Goromido à proximité de Koné, Samuel GOROMIDO, a été coutumièrement nommé Président lors de la cérémonie qui s'est déroulée dans la tribu de Natalo, sur les terres du Grand chef du district de Wetr, Pascal SIHAZE le Président sortant, à l'occasion de la session du Congrès du pays Kanak les 15, 16 et 17 septembre 2011.

A 41 ans, ce jeune père de famille qui termine tout juste sa première mandature en tant que Vice-président de la commission Droit et Justice, prend en mains les rênes du Sénat Coutumier dans une période de changements sociopolitiques qui affecteront le pays au cours de sa mandature.

L'HOMME ET SES ASPIRATIONS

Avec des idées bien arrêtées dans sa vision du monde Kanak, il est l'archétype même de la représentation du peuple Kanak sur le plan mondial

En effet, sa principale matière de réflexion est la coutume orale.

«...On se pose la question suivante : «Faut-il écrire la coutume ?».S'il faut l'écrire, qu'elles en seront les conséquences ? Car à partir du moment où l'on écrit quelque chose qui a toujours était oral : on fige ce concept qui devient alors immuable... Ce qui concerne le domaine coutumier, doit-il rester le même ? Ecrire quelque chose qui a toujours été oral serait aussi aller à l'encontre de notre propre coutume... Il y a là matière à réflexion, étant donné que le monde autour de nous évolue et que nos jeunes se détachent de la coutume...».

LES PROBLEMES DE LA JEUNESSE KANAK

En ce qui concerne les problèmes de la jeunesse Kanak, il les a connus en son temps mais en tant que spectateur ; mais il relate un incident fort qui l'a non seulement marqué mais qui lui a sans doute permis de trouver sa voie dans le monde Kanak :

Alors qu'il était lycéen à Pétro Attiti, en 1988, une bombe artisanale a explosée et fait voler en éclats le portail du Lycée. A l'époque, et même aujourd'hui, quand il y repense, cela lui fait très mal car la majorité des lycéens, (environ 90%), étaient de jeunes Kanak qui étaient là pour pouvoir poursuivre des études supérieures et accéder à des postes à responsabilité. Déjà, il y avait des problèmes vis à vis de la jeunesse Kanak. Ainsi, il

COUTUMIER

« Nous avons le droit de vivre selon notre coutume et notre culture »

PORTRAIT

SAMUEL GOROMIDO

PRÉSIDENT DU SENAT COUTUMIER

... «Il y a aussi eu une autre époque forte dans sa vie, juste avant les évènements d'Ouvéa, quand les gens vivaient en tribu et qu'ils n'avaient presque rien à manger parce que les gardes mobiles grouillaient un peu partout et qu'il fallait aller au champ chercher du Manioc avec des fusils pointés sur eux en permanence. Ce sont des expériences qui nous ont portés à nous poser les questions suivantes : « Est-ce que le statut colonial nous accorde la liberté de faire ce que l'on a envie de faire et de vivre comme on a envie de vivre dans notre pays, est- ce que le fait de faire sauter un Lycée pour empêcher les Kanak d'obtenir des diplômes pour accéder à des postes qu'ils aimeraient avoir ». ...

«...On se pose la question suivante :
«Faut-il écrire la coutume ?»
...S'il faut l'écrire, quelles en seront les conséquences ?
car à partir du moment où l'on écrit quelque chose qui a toujours était oral : on fige ce concept qui devient alors immuable...
Ce qui concerne le domaine coutumier doit rester le même. Ecrire quelque chose qui a toujours été oral serait aussi aller à l'encontre de notre propre coutume...
Il y a là matière à réflexion !
étant donné que le monde autour de nous évolue et que nos jeunes se détachent de la coutume...»

comprend d'autant plus les problèmes de cette jeunesse, qui, demande à être prise d'avantage en compte.

LA COUTUME ET LE PARTAGE

Membre non actif du Palika depuis environ 1988, il reste plutôt orienté vers la culture et la coutume, tout ce qui a trait à la vie du peuple Kanak.

Fortement engagé vers l'expression de la culture Kanak, il s'appuie sur les outils du monde moderne pour exprimer ses idées à l'échelle internationale ;

Président d'une association qui organise la projection de films et de documentaires. Le but de cette association est de trouver un moyen ou des moyens de communiquer avec le monde extérieur. Pour Samuel Goromido, la caméra est un outil qui permet de découvrir ce qui se passe ailleurs, dans la vie des autres peuples indigènes dans leur monde... leur mode de vie... et leurs structures coutumières :

«Par exemple, la Nouvelle-Calédonie est dotée d'un Sénat Coutumier, en Polynésie Française, ils n'ont pas de Sénat Coutumier, il y a une structure mais elle n'est pas du tout la même et elle n'a pas les mêmes fonctions. En Afrique des peuples vivent leur coutume, affichent leurs droits autochtones, nous pouvons tous ensemble à travers cette fenêtre qu'est

l'internationalisation, essayer de trouver des solutions à ces problèmes en exposant et en partageant nos idées».

Samuel Goromido exprime aussi sa volonté sur les changements qui doivent encore être mis en place en vertu des accords de Matignon et Nouméa.

CONSTRUIRE POUR DEMAIN EN SE SERVANT DE L'HISTOIRE COMME BASE DE RÉFLEXION

Avec les accords de Matignon et Nouméa, il y a enfin eu la reconnaissance du peuple Kanak, la mise en place des conseils coutumiers et des aires coutumières, mais, en ce qui le concerne, ce n'est pas encore tout à fait ça. Avec l'accord de Nouméa, il y a eu la reconnaissance institutionnalisée du Sénat Coutumier. Dans un monde où tout est administratif, les registres, les actes, les lois, etc, le Sénat Coutumier et les conseils coutumiers sont là pour légiférer sur certains aspects de la vie Kanak afin de s'insérer dans ce monde moderne mais à la manière Kanak. Ce sont des dossiers qui sont difficiles à gérer et il faut procéder avec précaution.

FAIRE PLUS

Dans la continuité du combat mené par ses prédécesseurs, Samuel Goromido s'est déjà attelé à faire plus et à le faire dans des conditions parfois difficiles, mais c'est un homme de challenge, il ne peut que réussir dans la voie qu'il s'est tracé à la tête du Sénat Coutumier. ■

... « à l'époque, et principalement dans toutes les tribus de Koné, il était interdit d'aller au village même pour y acheter du sucre ! De la tribu au village il y a environ 30 kilomètres, il y avait des barrages de gardes mobiles environ tous les 10 km, à chaque barrage on devait donner notre nom, qui était noté, avant de passer au barrage suivant où il fallait encore donner son nom. Une pièce d'identité était obligatoire, sinon on ne passait pas.!

La grande question à se poser dans de telles conditions est : « Avons-nous le droit de vivre dans notre pays et d'affirmer notre identité », c'est le genre de chose qui nous a poussés à réclamer la spécificité. Nous avons le droit de vivre comme tout le monde, nous laissons aux autres ethnies le droit à leurs cultures, et en retour nous avons le droit de vivre selon notre coutume et notre culture.

GABRIEL PAÏT nous a quittés

Gabriel (Gaby) Païta nous a quittés le 5 septembre 2011 à l'âge de 82 ans laissant derrière lui le souvenir indélébile d'un homme d'une grande sagesse, d'une grande bonté, et un homme animé de grandes convictions qui aura œuvré pendant plus de 50 ans non seulement pour la cause Kanak, mais aussi pour le bien culturel et social de toutes les ethnies présentes en Nouvelle-Calédonie.

Gaby naquit le 22 juin 1929 dans la Tribu de Saint Laurent. Par la force des choses, à l'époque, il fréquenta l'école à l'âge de 10 ans, ce qui est assez tard pour un enfant, mais même avec ce handicap dans le temps, il apprit beaucoup, car toujours, tout au long de sa vie, il fut avide d'apprendre, tout autant qu'il fut avide de comprendre.

L'HOMME

Deux ans plus tard, à l'âge de 12 ans, il entra au séminaire de Païta, il voulait être curé, une noble vocation pour un enfant qui déjà savait ce qu'il voulait faire dans sa vie. Après 14 ans de séminaire à Païta puis à Canala, il maîtrisait le latin, la théologie (séminaire oblige), la géométrie et la philosophie !

Après un stage à Poindimié pour une préparation au sacerdoce, il apprit qu'il serait plus utile au monde chrétien en restant laïque. Quand bien même toutes ces études ne lui avaient pas apporté de diplôme, il fut envoyé à Ouvéa pour enseigner dans une école privée.

A l'époque, la vie là-bas ressemblait plus aux conditions de vie d'un soldat Sparte qu'à celles d'un enseignant, le salaire était maigre et les ressources du système scolaire étaient très limitées. Grâce à ses études au séminaire, Gaby avait plusieurs flèches à son arc, il enseigna donc toutes les matières aux élèves dont il avait la lourde responsabilité. Il fut d'ailleurs le tout premier enseignant Kanak dans l'histoire de la colonisation française à avoir présenté des jeunes Kanak au certificat d'études en 1956.

Après 3 ans dans l'enseignement, sa vie politique commença….. Gaby rencontra sa femme, une métisse Kanak/Française, descendante d'une grande famille française originaire de Saint Etienne, par la suite ils se marièrent vers la fin de 1955, il avait 26 ans, ils eurent onze enfants, et une grande descendance de petits enfants. Tout au long sa carrière politique sa femme l'a soutenu et conforté dans ses décisions, le vieux dicton « derrière tout grand homme se cache une femme » s'appliqua si bien à ce couple hors du commun.

LE POLITICIEN

Dans l'histoire postcoloniale, Gaby fut une des plus grande figure Kanak de la vie politique et institutionnelle du pays. Sa contribution sans réserves à la vie coutumière lui valut de devenir, presqu'un demi-siècle plus tard, le Doyen du Sénat Coutumier, celui-là même qu'il avait aidé à créer pour défendre la culture et l'identité du peuple Kanak.

A

Gabriel Païta nous a quittés

« Je suis né 2 fois, j'ai 2 actes de naissance. Le premier date de 1929, du règne animal. Et le deuxième, le 21 juin 1934, l'église a reconnu le kanak en tant qu'homme, dans l'Etat Civil kanak. »

A 28 ANS, GABRIEL PAITA REJOINT L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DONT IL SERA LE PLUS JEUNE MEMBRE

...et qu'il quitta 25 ans plus tard après avoir assumé plusieurs fois la fonction de Président de la Commission Permanente, et surtout après avoir donné le meilleur de sa vision, basée sur ses profondes convictions de l'émancipation du peuple Kanak.

Par la suite, Gaby rejoint l'Union Calédonienne avec laquelle, encore une fois, il contribuera à l'évolution du monde Kanak sur le plateau politique.

En 1971, à l'âge de 42 ans, il fut élu Secrétaire Général adjoint.

Gaby fut le suppléant de Rock Pidgot quand celui-ci fut élu Député en 1981. C'est à ce titre qu'il effectua plusieurs missions et qu'il se rendit à Nainville-les-Roches en juillet 1983. A l'époque, le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, M. Georges Lemoine organisa une table ronde qui eu pour résultat le nouveau statut, dit *Lemoine*, et qui avait pour but de donner au territoire une très grande autonomie et un référendum d'autodétermination qui était prévu en 1989.

A l'époque, le RPCR refusa catégoriquement de voter pour la proposition de ce statut qui abolissait le fait colonial, reconnaissait la légitimité du peuple Kanak à accéder à l'indépendance et la nécessité de préparer une plus grande autonomie au territoire en marche vers un référendum d'autodétermination.

LE COUTUMIER

Grand Chef du district coutumier de Païta (qui comprend les tribus de Païta, Bangou, Col de la Pirogue - Saint-Laurent, Naniouni, N'dé), peu après la signature de l'Accord de Nouméa, le 5 mai 1998, sous l'égide de M. Lionel Jospin, Premier Ministre de l'époque, il fut nommé Président de l'Aire Djubéa Kaponé et siégea au Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie/Kanaky, dont il devint le Président en 2005. Il fut aussi membre et rapporteur de la loi du pays avec la commission budget finance, droit et justice, affaires culturelles, du développement économique et du conseil d'administration del'ADRAF.

AIMÉ DE TOUS POUR SON FRANC PARLÉ ET SA GRANDEUR D'ESPRIT ET DE CŒUR.

Issu de la branche cadette de la Chefferie Kambwa de Païta, il fut l'un des chefs de la Dynastie du Sud, le mouvement politique indépendantiste créé par les squatteurs de Nouméa. Dans le monde coutumier, tout comme dans le monde politique, il fut toujours aimé de tous pour son franc parlé et surtout sa grandeur d'esprit et de cœur.

LE GRAND FRÈRE NOUS A QUITTÉS

Doté d'une mémoire hors du commun, Gaby n'oublia jamais tout au long de sa vie un des grands enseignements qu'il reçu lors de son séjour au séminaire, «celui qui a reçu plus doit donner davantage…», Gaby donna beaucoup de lui pendant un demi-siècle, devenant un des grands hommes de l'histoire de ce pays et le symbole vivant de la lutte du peuple Kanak par ses actions, sa parole et son exemple, il aura pleinement contribué à changer l'écriture de l'histoire de son pays. Lors de son enterrement dans la terre qui l'avait vu naître, et aux cotés de son épouse, plus d'un millier de personnes sont venues lui rendre un tout dernier hommage, dans le recueillement. Ils étaient tous égaux, politiciens, élus, P.D.G., anonymes, ils étaient tous là en témoignage à un grand homme dont les actions auront permis de redonner au peuple Kanak sa fierté trop longtemps ensevelie par des décennies de silence et d'oppression.

Gaby aura été l'un des piliers porteurs de la grande case sous laquelle l'avenir du pays parait plus serein dans un destin commun, celui pour lequel il aura œuvré presque toute sa vie. ■

Adieu et au revoir Gaby, tu resteras à jamais dans nos cœurs et dans nos esprits, et sans nul doute, un jour, une rue, une place, une avenue portera fièrement ton nom…. Merci, Oléti, Atraqatr, Asehê, Gaby

REPÈRES

Dans le cadre de la «loi de fer», de 1957 à 1963, Gabriel Païta participa activement à l'évolution de l'économie interne du territoire, participant ainsi à la création de l'OPT, la CAFAT, l'OCEF, le Port Autonome de Nouméa, l'ouverture d'écoles publiques et la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans.

Parmi les nombreuses contributions pour le bien être de ses frères et sœurs Kanak, Gaby fut un des précurseurs pour l'instauration des régions linguistiques coutumières.

Il fut aussi Secrétaire de l'UICALO (Union des Indigènes Calédoniens Amis de la Liberté), juste avant son entrée au sein de l'U.C., il fut aussi un élu très actif du Conseil Municipal de la Commune qui portera toujours son nom : Païta.

DECOUVERT

Daniel Hnyigotr (Nigote),

En introduction, j'aimerai dire que le Journal du Sénat Coutumier est une très bonne chose, non seulement pour les Mélanésiens, mais aussi pour toutes les autres ethnies afin qu'elles connaissent et s'informent sur notre coutume, la manière dont notre société est structurée et comment elle évolue.

DEPUIS COMBIEN D'ANNÉES ÊTES-VOUS CHEF ?

Je suis devenu Chef en 1975, étant donné que mon père est mort alors que j'étais très jeune, j'ai pris la succession de mon grand père, le Chef Hveiko Hnyigotr. J'aurai 61 ans le 17 septembre, le temps a vite passé et bientôt il faudra que je passe la main à mon fils pour diriger la tribu.

CHEF HNYIGOTR, COMBIEN Y A-T-IL DE PERSONNES DANS VOTRE CLAN ?

Il y a environ 380 personnes, nous vivons principalement de la pêche et de la culture.

Nous nous réunissons en conseil selon les besoins et selon les circonstances, nous n'avons pas un calendrier de réunions prédéfini, c'est seulement selon les cas .

À QUAND REMONTE VOTRE CHEFFERIE ?

On va dire pendant la période précoloniale, environ vers 1850.

Dans l'histoire du peuple Kanak certaines tribus ont étaient crées par les autorités coloniales, pas par les Kanaks.

Il y a aussi eu l'évangélisation du peuple Kanak qui a modifié notre manière de vivre. Cela a été fait soit par des prêtes catholiques, soit par des pasteurs protestants, selon

CHEF DE LA TRIBU HWADRILLA, DISTRICT DE FAYAWE, OUVÉA

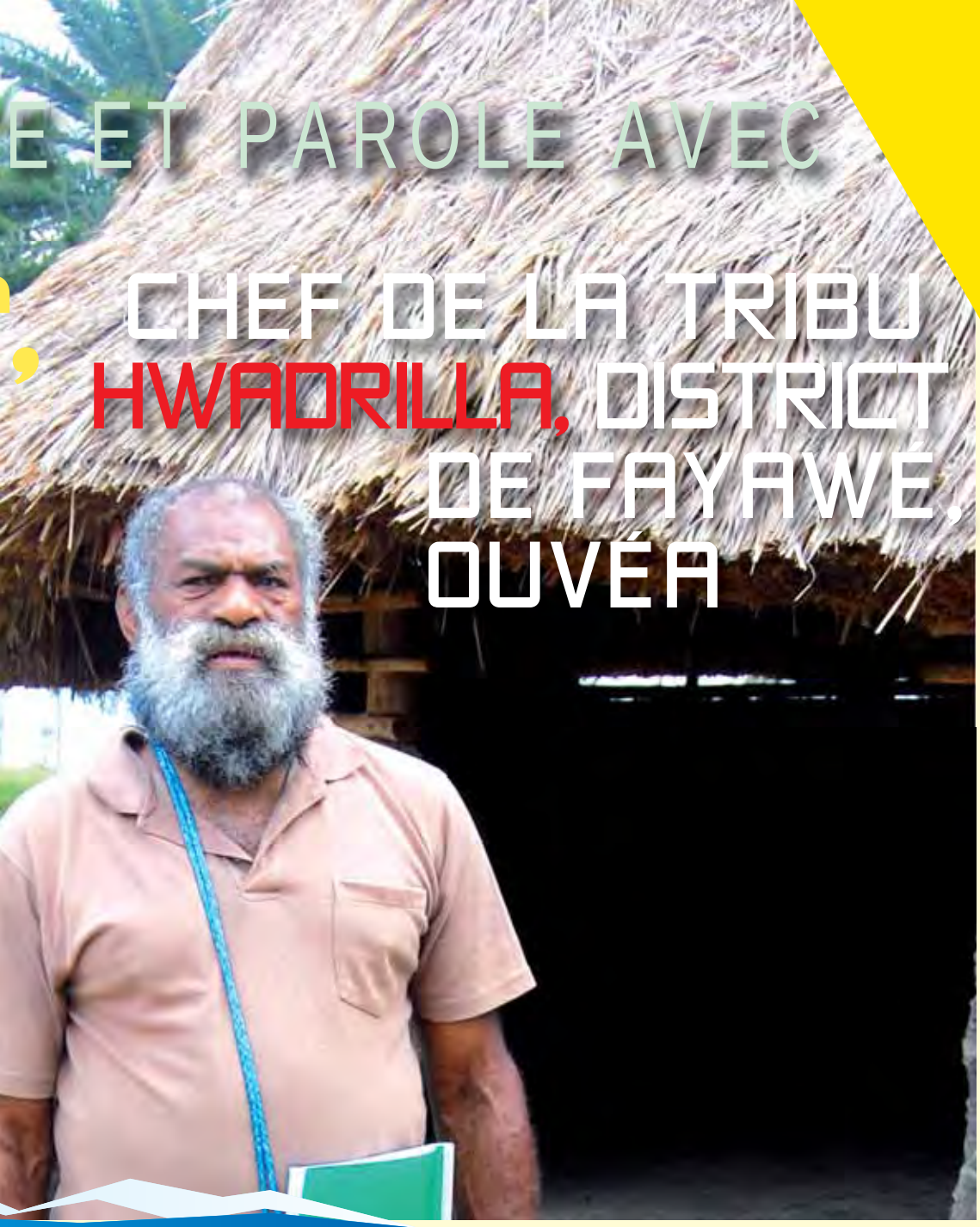

l'endroit où ils se sont implantés (et parfois les deux religions étaient représentées au même endroit).

A Ouvéa nous avons eu principalement les pasteurs protestants anglophones, donc, nous sommes majoritairement protestants.

C'est pour cela que dans notre langue locale nous avons certains mots qui sont dérivés de la langue anglaise, comme par exemple «spoon» (cuillère), «fork» (fourchette) et bien d'autres encore...

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DE VOTRE ENFANCE ?

Mon enfance s'est passée entre mes deux grands-mères, je ne pouvais pas être avec ma mère qui travaillait à Nouméa, mes parents n'étaient pas encore mariés à l'époque.

Je vivais avec ma grand-mère maternelle qui était de Houaïlou.

Mes racines sont donc de la grande terre par ma mère et des îles du coté de mon père.

Lorsque j'ai eu 8 ans, des gens de la Chefferie de Hwadrilla sont venus, et, comme j'avais une responsabilité coutumière, je suis parti vivre à Ouvéa. Là bas je vivais avec ma grand-mère paternelle. Je n'ai pas fréquenté l'école très longtemps à Houaïlou.

Je me souviens d'une anecdote qui me fait encore sourire aujourd'hui : un matin j'étais parti à l'école avec un ami, le fils du Pasteur, ce jour là nous étions les petits parmi les grands, j'ai eu peur et je me suis enfui de l'école

COMMENT AIMERIEZ-VOUS VOIR LE SÉNAT COUTUMIER ÉVOLUER ?

Comme nous l'avons souligné bien des fois, le Sénat Coutumier est une institution qui représente le peuple Kanak, de la même manière que le Congrès de la Nouvelle-Calédonie représente l'ensemble des habitants de la Nouvelle-Calédonie, nous, nous représentons l'ensemble du peuple Kanak.

Nous devrions donc avoir une institution officielle avec de vrais pouvoirs et non pas seulement des pouvoirs symboliques, d'ailleurs il y a des discussions en cours à ce sujet.

Nous voulons, en plus de cette prérogative de représenter le peuple Kanak, le droit de regard à la gestion du pays, devenir une véritable institution, nous ne voulons pas que ce rôle soit uniquement représentatif.

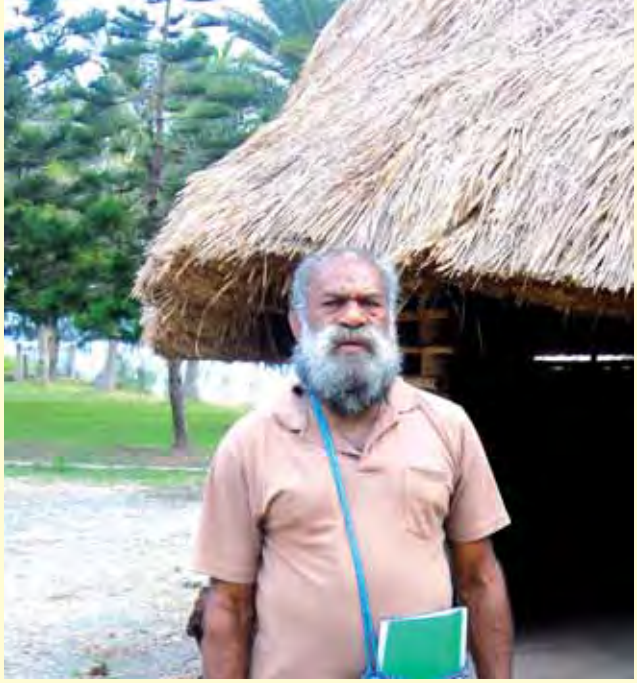

DECOUVERTE ET Daniel

CHEF DE LA TRIBU DISTRICT DE OUVÉA

Quelles sont les dates qui vous ont le plus marqué ?

Sans aucun doute 1984 et 1989.

La première date, tout le monde la connait, elle a changée la face du pays et son avenir, elle nous a tous marqué et elle est la pierre tournante de l'avenir du pays,

elle restera pour toujours gravée dans la mémoire de tous et pour les générations futures elle sera la date d'un nouveau départ dans un esprit de partage.

Pour la deuxième date, c'est l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou, et Yeiwene Yeiwene

... et cela s'est passé dans ma chefferie. Je n'étais pas là d'ailleurs, car une semaine avant j'étais parti à Houaïlou pour l'enterrement de ma tante, la sœur ainée de ma mère. Là où ils sont tombés nous avons planté un arbre à leurs mémoires ce serapour toujours un lieu de recueillement pour nous souvenir de leur combat pour le peuple Kanak.

pour rejoindre en courant la maison du Pasteur, et de voir tous ces grands garçons, ce jour là, m'a fait réagir comme si j'étais au milieu d'une forêt pleine de grands arbres.

DANS VOTRE VIE, QUEL GENRE DE MÉTIER AVEZ-VOUS EU ?

Je ne dirais pas que j'ai exercé une profession car on est venu me chercher pour retourner à Ouvéa dès la fin de ma scolarité à Houaïlou.

A partir de là j'ai plus ou moins été impliqué avec les affaires de la tribu, très peu au départ bien sûr, mais par la suite après mon élection, ce fut un travail à temps plein.

AVEZ-VOUS FONDÉ UNE FAMILLE ?

Oui, j'ai le bonheur d'avoir une femme et 5 enfants, 4 filles et un garçon. Le garçon qui est sur la grande terre pour le moment doit prochainement prendre ma succession. Comme il se doit chez nous, le fils prend la succession de son père, donc le temps est proche où mon fils devra me remplacer, il est prêt et fier de le faire.

QUELLES SONT LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES D'OUVÉA ?

Depuis bien des années, le coprah est notre première ressource, il est exporté.

Le tourisme ne représente malheureusement pas une ressource importante malgré le fait que l'île offre des paysages et des plages magnifiques. Nous sommes très isolés à cause de la desserte aérienne et maritime et qui est parfois irrégulière mais aussi assez chère, particulièrement pour les habitants d'Ouvéa qui doivent aller sur la grande terre.

COMMENT OCCUPEZ-VOUS VOTRE TEMPS LORSQUE VOUS N'AVEZ PAS À ASSUMER VOTRE RÔLE DE CHEF, ?

Tout d'abord c'est la famille. Et puis il y a la pêche, comme beaucoup d'insulaires la pêche est non seulement un passe temps mais il nous permet aussi de nous nourrir. La culture traditionnelle fait aussi partie de notre culture et j'aime beaucoup aller dans les champs.

Quand on a le bonheur de vivre à Ouvéa on est heureux d'être aussi proche de la nature, de la mer, et de partager avec la

PAROLE AVEC

Hnyigotr (Nigote)

HWADRILLA, FAYAWÉ,

famille et les proches un endroit si merveilleux.

Je passe la plus grande partie de mon temps à Ouvéa où j'ai mes responsabilités de Chef et je vais à Nouméa uniquement lorsque c'est vraiment necessaire ou urgent.

DANS VOS PROJETS PERSONNELS, QUELLES SONT VOS PRIOITÉS ?

Ma première priorité est de remettre un peu les choses en place au niveau de la tribu, je ne peux pas dire qu'il y ait des soucis majeurs car c'est une tribu qui fonctionne assez bien, mais comme rien n'est parfait il faut de temps à autres changer le cap ou revoir les choses différemment pour qu'elles marchent mieux.

COMMENT VOYEZ-VOUS LE FUTUR COUTUMIER ?

Nous avons notre coutume et notre manière de vivre et derrière il y a le monde moderne qui pousse de plus en plus vite, pour nous les anciens qui avons vécus au fil de longues années ces changements d'une manière progressive, ce n'est déjà pas évident, pour les jeunes d'aujourd'hui, c'est vraiment très difficile !

«A OUVÉA NOS JEUNES SONT MIEUX ENCADRÉS»

Pour nos jeunes d'Ouvéa le problème est différent car ils sont assez loin du monde moderne donc ils ne subissent pas cette influence d'une manière directe, en tout cas, certainement pas d'une manière aussi agressive que les jeunes Kanak qui vivent à Nouméa par exemple.

A Ouvéa les jeunes sont mieux encadrés et mieux suivis par leurs proches et les anciens, ils sont donc plus proches de la coutume et ils la respectent plus car ils sont immergés dans ce mode de vie. Nos jeunes à Ouvéa quand ils sont oisifs, ils vont à la pêche. Non seulement c'est bon pour le mental mais en plus ils passent beaucoup de temps entre eux à discuter et ils suivent l'exemple des anciens.

«NE JAMAIS OUBLIER D'OÙ ON VIENT»

A Nouméa, par exemple, quand les jeunes n'ont rien à faire ils vont trainer en ville ou dans les banlieues et c'est là que les problèmes commencent.

Ce problème n'est pas endémique à la Nouvelle-Calédonie, il se retrouve dans d'autres pays du monde, là où il y avait une culture qui a commencée à se modifier au contact d'autres peuples quand ils sont arrivés et qu'ils ont voulu changer ou imposer leur mode de vie.

C'est vrai qu'il faut vivre avec son temps, mais il faut aussi ne jamais oublier d'où on vient et surtout qui on est. ■

J'ai beaucoup milité dans ma vie et j'étais présent pendant toute la crise de la grotte d'Ouvéa

...et je peux vous dire que le film «L'ordre et la Parole» qui a récemment était fait sur cette période de notre histoire laissera une grande trace pour les générations futures.
Je n'ai pas encore vu le film, mais on m'a dit qu'il retraçait assez bien ce qui s'est passé des deux cotés, j'ai même rencontré l'acteur qui jouait mon rôle.
Toujours d'après ce que l'on m'a dit, ce film retrace bien en détails les évènements de la grotte d'Ouvéa si on le compare à d'autres films qui retraçaient des évènements dans d'autres guerres d'indépendance mais sans vraiment être objectif.

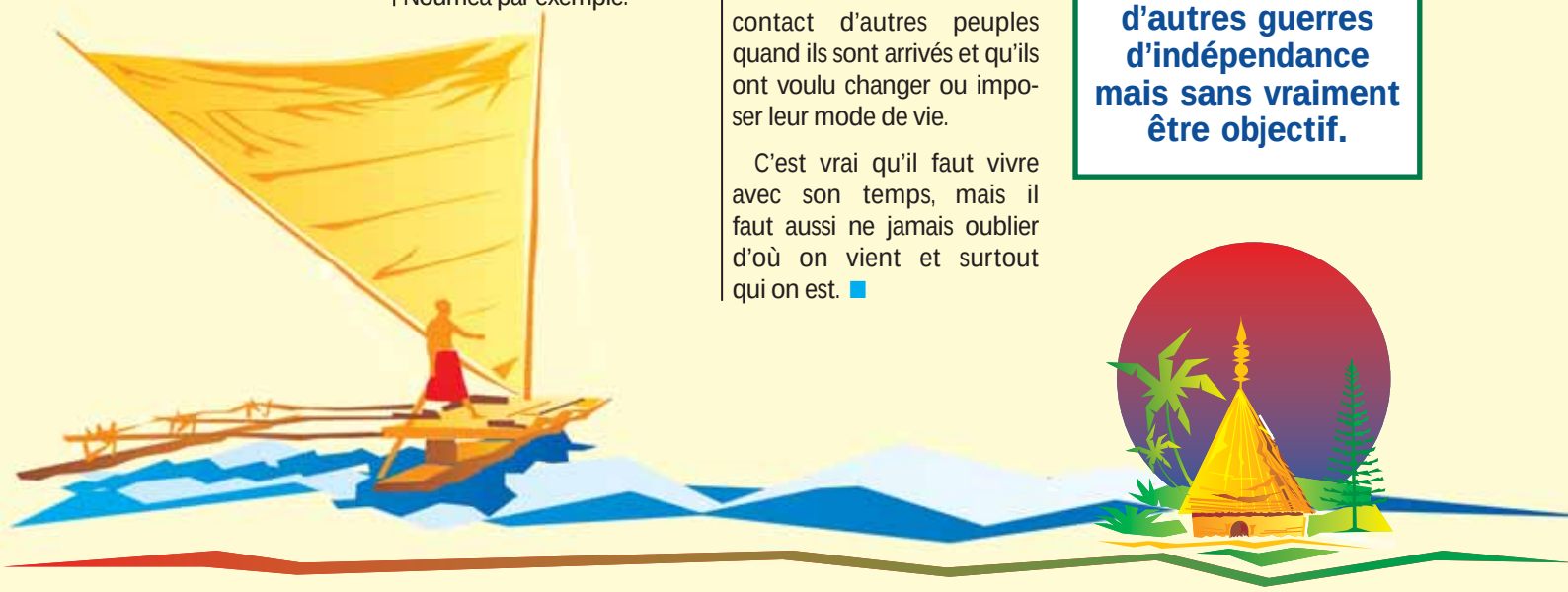

Du 6 au 14 février 2011

VISITE EN N

De Mr

RAPPORTEUR SPECIAL DE L'ONU SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES DES POPULATIONS AUTOCHTONES

M. James ANAYA est venu en visite officielle en Nouvelle-Calédonie afin de constater l'évolution des principes fondamentaux de l'accord de Nouméa.

Lors de cette visite de 9 jours, , malgré un agenda très chargé, M. James ANAYA a eu le temps de rencontrer non seulement les représentants des plus hautes instances coutumières, politiques, et gouvernementales, mais aussi de se déplacer en Province nord et aux îles. A son arrivée à la Tontouta, il a été accueilli par M. Pascal SIHAZE, Président du Sénat coutumier, M. Clément PAÏTA, Grand Chef de la tribu de Saint-Laurent, M. Main GUEYDAN, Commissaire délégué de la République pour la province Sud, le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Mme Josiane COURATIER, Conseillère diplomatique, et une délégation d'environ 50 personnes dont les membres du Sénat coutumier, les chefs des aires coutumières et les représentants des associations qui avaient sollicités un rendez-vous auprès de M. James ANAYA. A son arrivée à Nouméa, il a rencontré M. Albert DUPUY, le Haut-commissaire de la République en N.C. Par la suite, il a pu s'entretenir avec des responsables d'associations à Tindu.

LUNDI 7 FÉVRIER

Rencontre avec des officiels.

Pour la première journée de sa visite, M. James ANAYA a rencontré M. Albert DUPUY, Haut-commissaire de la République, ainsi qu'un représentant du Congrès nommé par M. Harold MARTIN (alors absent du territoire).

Puis, il a eu un entretien avec M. Roch WAMYTAN, Vice-président et chef du groupe FLNKS au Congrès.

Dans l'après-midi, il s'est aussi entretenu avec M. Philippe GOMES, Président du gouvernement. D'autres entretiens ont pris place avec un représentant de l'assemblée de la province Sud nommé par M. Pierre FROGIER, Député, Président de l'assemblée de la province Sud, absent du territoire à cette période, Mme Francine BEYNEY, 7ème Adjointe au Maire de la Ville de Nouméa, chargée de la vie des quartiers et de l'insertion, représentant le Maire qui était lui aussi absent du territoire

MARDI 8 FÉVRIER

M. James ANAYA a été accueilli au Sénat Coutumier pour une réunion de travail avec le Président et les Sénateurs.

Par la suite, il a pu rencontrer les membres du CNDPA et les associations. Un déjeuner en son honneur a été organisé par le Sénat coutumier. Dans l'après-midi il a visité le centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie (Camp Est), suivi par un entretien avec le Directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation —(en présence du Pasteur PASSA et le sénateur WEMA). Cette visite a été suivie par un déplacement vers le squat de Nouville où il a pu s'entretenir avec quelques résidents. En fin de journée, il a participé à plusieurs audiences avec des associations au sein du Sénat coutumier.

MERCREDI 9 FÉVRIER

Déplacement en Province Nord. Thèmes dominants : la réforme foncière, l'urbanisation, les droits des femmes et des enfants,

M. James ANAYA s'est rendu par avion à Koné où il a été accueilli par Le Maire de Koné, le Président du Conseil coutumier Paicci Camuki et les 2 Grands Chefs de Koné et M. Armand APRUZZESE, Commissaire délégué de la République pour la Province Nord. Par la suite, il a rencontré les membres des conseils coutumiers Paicci Camuki, Hoot Maa Waap et Ajie Asho, et, il a ensuite eu un entretien avec M. Paul NEAOUTYINE, Président de l'assemblée de la Province Nord. En fin de journée il a rencontré des membres de la tribu de Tégon qui s'étaient déplacés à Koné pour l'occasion.

JEUDI 10 FÉVRIER,

Début de journée avec pour thème les mines et le patrimoine naturel,

M. James ANAYA a visité le complexe industriel de KNS, suivi par une visite en tribu. Il s'est ensuite déplacé en hélicoptère à destination de Thio où il a été chaleureusement reçu par les autorités coutumières et le Maire de Thio. En début d'après midi il a rencontré les autorités coutumières de Xaracuu. Son périple a continué vers Sarraméa où il était attendu par le Commissaire délégué de la République pour la province Sud et le Grand Chef Kawa Berger. Avant de retourner à Nouméa en hélicoptère, il s'est déplacé dans la tribu de Petit Couli où il s'est entretenu avec les coutumiers du Pays Ciiri et le conseil Xaracuu.

VENDREDI 11 FÉVRIER

La coutume et les institutions coutumières,

M. James ANAYA s'est rendu par avion à Lifou où l'attendaient le Commissaire délégué de la République pour la province des Iles Loyauté par intérim -M. Christian CHASSAING, Directeur de Cabinet du Haut-commissaire. La journée a commencée par un accueil des 3 Districts de Drehu dans la grande case de la chefferie de Nathalo, il s'en est ensuivi une rencontre avec les conseils et autorités coutumières de Lifou et Maré, une visite à la subdivision administrative des Iles Loyauté en présence du Juge de Lifou, puis un entretien avec M. Neko HNEPEUNE, Président de l'assemblée de la province des îles Loyauté. A la suite d'un déjeuner à Mou, M. James ANAYA a visité l'usine de conditionnement des produits de la pêche et des produits agricoles. Cette journée chargée s'est achevée par des audiences avec les associations dont le CNDPA — Drehu , le CRI (Comité de Revendication Indigène) etc...

OUVELLE-CALEDONIE

James Anaya

SAMEDI 12 FÉVRIER

Destination Ouvéa et visite du Centre Culturel Tjibaou,

Tôt dans la matinée M. James ANAYA s'est déplacé en hélicoptère pour Ouvéa où il a été accueilli par le conseil coutumier d'IAÏ et par le Maire de la commune, suivi d'un dépôt de gerbes sur la tombe des «19». Par la suite, il a effectué plusieurs visites dans l'île et il s'est entretenu avec différentes personnalités et en particulier avec les représentants de l'association Gossanah. En fin de matinée il est revenu à Nouméa pour y effectuer la visite du Centre Culturel Tjibaou en compagnie de M. Octave TOGNA. En milieu d'après-midi, plusieurs audiences ont eu lieu dans les locaux du Sénat Coutumier. Tard dans la soirée, M. ANAYA a rencontré les représentants des églises locales.

DIMANCHE 13 FÉVRIER

Visite de Goro

Un cortège de voitures s'est déplacé très tôt dans la matinée à destination de Goro ou le rapporteur spécial a été chaleureusement accueilli par la tribu, les autorités coutumières et le Maire de Yaté. C'est au cours de plusieurs entretiens que M. James ANAYA a pu rencontrer et discuter avec les partenaires du pacte du Grand Sud. Après une visite des lieux, le cortège est retourné vers Nouméa en milieu d'après-midi. C'est lors d'une cérémonie coutumière, qui a prit place au lieu de rassemblement coutumier de Nouméa (Mwa Ka), que les membres du Sénat Coutumier et le Haut-commissaire de la République ont vivement remercié M. James ANAYA pour sa visite, riche en déplacements et en consultations, et pour l'attention toute particulière qu'il apporte à la problématique de la Kanaky Nouvelle-Calédonie. Cette journée s'est achevée par une collation dans la résidence du Haut-commissaire.

LUNDI 14 FÉVRIER,

Départ de M. James ANAYA

Une forte délégation s'est dirigée vers l'aéroport international de la Tontouta pour son départ.. Comme à son arrivée, étaient présents, parmi d'autres personnalités: M. Pascal SIHAZE, Président du Sénat coutumier, M. Clément PAÏTA, Grand Chef de la tribu de Saint-Laurent, M. Main GUEYDAN, Commissaire délégué de la République pour la province Sud, le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Mme Josiane COURATIER, Conseillère diplomatique. ■

De l'avis de tous, ce séjour du rapporteur spécial de l'ONU fut constructif et positif. Il est bon de noter qu'en l'espace de quelques jours, M. James ANAYA a pu visiter les trois provinces et rencontrer presque tous les intervenants du processus de l'application de l'accord de Nouméa et que le rapport qui découlera de cette visite apportera un peu plus de lumière sur la situation en Kanaky-Nouvelle-Calédonie.

Paris 2011 : le 8 juillet à Matigon

RELEVE DE CONCL

Le 9è comité des de l'accord de No

Le 9 ème comité des signataires de l'Accord de Nouméa, institué par le point 6.5 de l'Accord, s'est réuni le vendredi 8 juillet sous la présidence de M. Francois FIllon, premier ministre.

Participaient à ce comité, en leur qualité de signataires de l'Accord : M. P. FROGIER, M. B. DELADRIERE, M. S. LOUECKHOTE, M. H. MARTIN, M. P. NEAOUTYINE, M. V. TUTUGORO, M. C. PIDJOT et M. R. WAMYTAN.

A l'instar des précédentes réunions du comité, la réunion a été élargie aux parlementaires, aux presidents des provinces, du congrés et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et du Sénat Coutumier. M. G. YANNO, député, M. M. PONGA, député européen, M. N. HNEPEUNE, président de la province des iles Loyauté et M. P. SIHAZE, président du Sénat Coutumier ont participé à la réunion à ce titre.

Ce comite a egalement ete elargi aux forces politiques representees par un groupe au congres. M. P. GOMES et M. G. POADJA, représentants du groupe Calédonie Ensemble, M. G. TYUIENON, représentant du groupe UC-FLNKS et M. J-P. DJAIWE, représentant du groupe UNI-PALIKA-LKS, ont participé a la réunion à ce titre.

M. P. FROGIER et M. B. DELADRIERE étaient accompagnés de Mme S. BACKES, M. H. VENDEGOU, M. D. LEROUX, M. G. BRIAL, M. P. MARESCA ainsi que de M. J-L. REGENT.

M. S. LOUECKHOTE était accompagné de Mme P. DONIGUIAN-PANCHOU et de M. C. DELIERE.

M. H. MARTIN etait accompagné de M. Pascal VITTORI.

M. C. PIDJOT et M. R. WAMYTAN étaient accompagnés de Mme M-P. GOYETCHE, M. S. PABOUTY, M. L. K. UREGEI, M. Y. FAUA, M. G. PASCAL, M. J. LALIE, M. G. MANDAOUE, M. A. LECREN et M. R. WAMYTAN.

M. P. NEAOUTYNE et M. V. TUTUGORO étaient accompagnés de M. N. NAISSELINE et de M. André NEMIA. Etaient egalement presents : M. C. GUEANT, Mme M-L. PENCHARD, M. O. BIANCARELLI, ainsi que M. A. DUPUY, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

1. LES SIGNES IDENTITAIRES

L'hymne, la devise et le graphisme des billets de banque

La loi du pays relative à ces trois signes identitaires a été adoptée par le congrès de la N- C. le 18 août 2010 et promulguée le 9 septembre 2010, conformément au souhait exprimé par le comité des signataires du 24 juin 2010.

L'adoption de cette loi a conduit l'IEOM à mener des travaux sur les modalités de prise en compte de nouveaux signes identitaires dans sa gamme de billets. Le comité des Signataires approuve le dispositif proposé par l'IEOM d'une gamme unique de billets pour le Pacifique qui nécessite par ailleurs de recueillir l'avis de la Polynésie française et du territoire de Wallis et Futuna.

Les deux drapeaux tricolore et FLNKS

Conformément au souhait du congrès, ces deux drapeaux flottent côte à côte, symbolisant l'esprit qui anime l'accord en rapprochant les deux légitimités pour la construction d'un destin commun. Le comité des signataires réaffirme la position arrêtée au cours du VIIIème comité. Il invite les partenaires calédoniens à effectuer, conformément au point 1.5 de l'Accord de Nouméa, un travail de recherche en commun du drapeau exprimant l'identité kanak et le futur partagé entre tous, selon les modalités qu'il leur appartient de définir. Dans l'attente, les deux drapeaux constituent une avancée significative et symbolique de la réconciliation. Tant qu'une solution n'aura pas été trouvée, les deux drapeaux doivent coexister, comme l'a décidé le congrès.

2. AVANCEMENT DES COMITÉS LOCAUX DE PILOTAGE

A. Comité de pilotage sur le bilan de l'Accord de Nouméa

Après la décision du VIIIème comité des signataires de confier la réalisation d'un bilan global de l'Accord de Nouméa à des experts indépendants, le ministère de l'Outre-mer a sélectionné le cabinet CM International/DME, conformément à l'avis rendu par le comité de pilotage en mars 2011. Le Comité des Signataires prend acte de l'accord du comité de pilotage sur la méthode de travail et sur le calendrier qui lui ont été proposés par le prestataire lors de sa réunion du 1er juillet dernier.

Ce bilan portera sur chaque point de l'Accord de Nouméa: l'identité Kanak, les institutions, les compétences et le développement économique et social

Il appréciera notamment les progrès réalisés dans la mise en œuvre du rééquilibrage et du processus de décolonisation, afin d'identifier les difficultés et les contraintes rencontrées et proposer d'éventuelles pistes d'amélioration. Dans cet esprit, les actions visant à favoriser l'accès aux fonctions de responsabilité, y compris dans les domaines régaliens, feront l'objet d'une étude approfondie. De la même manière, le Premier Ministre a fait part de son accord pour étudier des propositions concrètes concernant les signes de la reconnaissance progressive d'une citoyenneté de la N- C..

Sur ce dernier point, à la demande de M. le Premier ministre, le haut-commissaire de la République a présenté au comité des signataires des premiers éléments d'information sur le programme de formation de cadres moyens et supérieurs d'origine kanak dans tous les secteurs d'activité et sur ses résultats.

A la demande du comité des signataires, le ministre de l'Intérieur de l'Outre Mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a indiqué que les calédoniens ayant été reçus au concours national de la police seront prioritaires pour une affectation en N-C. après cinq années d'exercices en métropole, dans la mesure des postes disponibles.

B. Comité de pilotage sur l'avenir institutionnel

Ce bilan portera sur chaque point de l'Accord de Nouméa: l'identité Kanak, les institutions, les compétences et le développement économique et social

Les signataires ont décidé, lors du VIIIème comité, la création d'un comité de pilotage ayant «pour tâche d'approfondir les éléments de discussion dans la perspective de la consultation prévue après 2014».

Le comité de pilotage a été installé par le haut-commissaire le 21 octobre

signataires umé a

PARIS - Le Premier ministre, François Fillon, et le président du Sénat coutumier calédonien, Pascal Sihazé, se sont échangés des présents vendredi matin à Matignon en ouverture du 9e comité des signataires de l'accord de Nouméa (1998).

2010. Ses membres ont approuvé le principe d'un groupe d'experts chargé d'animer le travail de réflexion du comité. Pour ce faire, le Comité des Signataires approuve la création d'une «mission de réflexion sur l'avenir institutionnel de la N- C.», composée de : -M. Jean COURTIAL,- M. Ferdinand MELIN-SOUCRAMANIEN, -M. Stéphane GRAUVOGEL, .

La mission a vocation à préparer et alimenter les travaux du comité de pilotage en effectuant la collecte et la synthèse de l'information pertinente, tant sur les principes que sur les expériences historiques ou actuelles dans le monde et en fournissant au comité de pilotage des pistes de réflexion et des bases de discussion. A cet effet, elle pourra faire appel à des personnalités et des compétences extérieures.

La mission présentera à un comité de pilotage, qui se tiendra au début du mois d'octobre 2011, une proposition de programme de travail pour les années 2012 et 2013.

C. Comité stratégique industriel

Sur le projet de Koniambo,

Le Comité des Signataires constate l'avancement des travaux d'assemblage sur le site de l'usine et de la centrale électrique.

Sur le projet de Goro,

Le comité des signataires prend acte des dispositions prises par l'industriel pour assurer un démarrage complet de l'usine dans les meilleures conditions et note avec intérêt les perspectives ouvertes par la vente de produits intermédiaires par Vale N- C.. Le comité des signataires maintient son souhait de voir traiter avec la plus grande attention la question des retombées locales des deux projets.

Sur la filière Nickel et du groupe ERAMET-SLN,

l'Etat affirme que c'est une question stratégique, et qu'il restera vigilant à l'évolution de l'actionnariat du groupe. L'Etat indique être prêt à examiner favorablement le projet de la nouvelle centrale électrique de la SLN dans le cadre de la défiscalisation, afin que la version au gaz actuellement à l'étude puisse bénéficier d'un niveau d'avantage favorisant sa réalisation.

Le comité des signataires se félicite de l'avancement des travaux du comité stratégique industriel, accompagné par A. Duthilleul, depuis octobre 2010 et réitère son souhait de voir la N- C. se doter d'un Schéma Stratégique Industriel dans les meilleurs délais.

Après avoir étudié les ressources en nickel du territoire, les procédés de traitement disponibles et les marchés, après avoir analysé la chaîne de valeur ajoutée de la mine et des usines et les retombées en N- C.. de celle-ci, le comité stratégique doit approfondir les impacts de toute nature de ces activités, tant sur l'environnement que sur l'emploi et la formation, notamment des cadres locaux, ou les entreprises de sous-traitance, et l'association des populations locales aux projets miniers et métallurgiques. Il définira enfin les objectifs et les modalités et moyens d'un développement cohérent et durable de l'exploitation du nickel en N- C..

Ainsi doivent être réunies les conditions de la maîtrise de l'avenir de ses ressources par la N- C. qui deviendra acteur de son développement, dans le respect du rôle et des responsabilités de chacun des acteurs et dans le cadre d'un suivi à long terme de la Stratégie Industrielle ainsi définie.

3. Les transferts de compétence

Les transferts de compétence qui doivent intervenir jusqu'en 2014 sont d'une ampleur sans précédent. Ce sont des matières fondamentales qui concernent directement la vie quotidienne des calédoniens. Elles sont par ailleurs techniquement complexes et demandent un travail législatif et réglementaire important. Il est de la responsabilité commune de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie de veiller à ce qu'ils aient lieu dans les meilleures conditions possibles et que les calédoniens n'aient pas à subir les conséquences de ces transferts.

Le comité des signataires a pris connaissance des conclusions de la mission technique qui s'est rendue en Nouvelle-Calédonie du 23 au 27 mai 2011.

La mission a pu examiner avec les autorités locales et le haut-commissaire les conditions de transfert dans quatre domaines : deux ayant déjà fait l'objet d'une loi du pays («enseignement», «police et sécurité de la circulation aérienne intérieure») et deux devant donner lieu au dépôt d'un projet de loi du pays par le congrès avant le 31 décembre 2011 («droit civil, droit commercial et règles concernant l'état civil» d'une part, «sécurité civile» d'autre part).

A. La compétence «enseignement »

Le comité des signataires se félicite qu'un accord soit intervenu sur le contenu de deux conventions : une convention prévoyant la mise à disposition globale et gratuite des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat et une convention prévoyant la mise en place d'un service unique de gestion. Ce service sera dirigé par un vice-recteur nommé par décret du Président de la République après avis du gouvernement de la N- C. Il sera également nommé par le gouvernement de la N- C., pour ce qui concerne les compétences de cette dernière.

B. La compétence «police et sécurité de la circulation aérienne intérieure»

Le comité des signataires se félicite du fait que, dans la perspective de ce transfert, qui sera effectif au 1er janvier 2013, les actes les plus importants soient déjà intervenus : la loi du pays du 28 décembre 2009 et la convention relative à la création d'un service mixte dénommé «Direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie».

Le comité des signataires invite les groupes de travail créés à conduire leurs travaux en se fondant sur le principe selon lequel la sécurité de la

Paris 2011 : le 8 juillet à Matignon

Le 9è comité des signataires de l'accord de Nouméa

circulation aérienne doit être assurée avec le même degré d'exigence en tous points du territoire national, indépendamment de la répartition des compétences entre les autorités responsables de sa gestion et de son contrôle.

C. La compétence «droit civil, droit commercial et règles concernant l'état civil»

Afin de préparer dans de bonnes conditions de sécurité juridique ce transfert, le gouvernement a saisi le Conseil d'Etat d'une demande d'avis sur le périmètre des matières transférées au titre du droit civil, du droit commercial et des règles concernant l'état civil. Cet avis a été rendu le 7 juin 2011.

Après un examen théorique des périmètres, le Conseil d'Etat propose une méthode de définition pragmatique des compétences transférées qui consiste tout d'abord à renvoyer au code civil et au code de commerce puis à rattacher certaines matières extérieures aux deux codes et enfin à en exclure d'autres, non transférables. Sur cette base, une proposition sera communiquée au comité local de pilotage.

En outre, la mission technique a pu constater avec les partenaires le bon avancement des travaux sur le recensement du droit applicable et les extensions demandées. La ministre chargée de l'Outre- mer a confirmé qu'il sera procédé aux extensions nécessaires préalablement au transfert.

Les mesures d'accompagnement par l'Etat ont été précisées et ont reçu un accueil favorable: désignation d'un magistrat en charge du transfert du droit commercial, mise à disposition de la N- C. d'un magistrat en charge du droit civil, qui prendra ses fonctions à la fin du mois de juillet, soutien à la formation de stagiaires calédoniens à la rédaction de textes législatifs et réglementaires dès le mois de septembre 2011, mise en place d'un dispositif de veille juridique.

Le comité des signataires souhaite qu'un état des lieux soit fait dans la perspective de l'application de l'article 55 de la loi organique.

S'agissant de la résolution des conflits de normes, il est proposé de confier dans un premier temps un travail d'étude à un universitaire travaillant sur la question du transfert.

Les signataires constatent avec satisfaction que les différentes problématiques se posant pour ce transfert sont ainsi toutes identifiées et en cours de traitement, permettant ainsi de soumettre au congrès le projet de loi du pays avant le 31 décembre 2011.

D. La compétence «Sécurité civile»

Dans le cadre du protocole d'accompagnement pour le transfert de la compétence sécurité civile signé le 17 juillet 2010 à Nouméa, les travaux se sont poursuivis afin de proposer à la N-C. un cadre d'action rénové pour la sécurité civile. Le périmètre de la compétence est désormais bien identifié. Il doit être confirmé, ainsi que le calendrier du transfert, dans un projet de loi du pays avant le 31 décembre 2011.

Concernant l'EPIS, les signataires conviennent que les travaux sur sa création peuvent se poursuivre parallèlement à l'élaboration et à l'adoption par le congrès de la loi du pays. Le haut-commissaire de la République prendra une initiative en ce sens au mois de septembre 2011.

4. Les contrats de développement

D'un montant équivalent à ceux de la période précédente.

Le gouvernement confirme que ses crédits budgétaires pour la nouvelle génération de contrats de développement sur la période 2011 – 2015 seront d'un montant équivalent à ceux de la période précédente.

De plus, les opérateurs de l'Etat ont maintenu leur niveau global de programmation par rapport à la période précédente et engageront leurs crédits en fonction des projets qui leur seront présentés.

S'agissant des contrats 2006-2010, leur taux de réalisation est supérieur à la moyenne nationale des contrats de projets Etat-Région. Toutefois, certaines opérations importantes pour le territoire n'ont pas pu être financées. Le comité des signataires demande que des dispositions pragmatiques soient adoptées afin que l'Etat soit en mesure de tenir ses engagements

5. La Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional

Le comité des signataires confirme le souhait de la N- C. d'être désormais admise en qualité de membre à part entière de cette organisation régionale, dès lors que les conditions requises seront réunies

S'agissant de sa participation au Forum des îles du Pacifique, la N- C., observateur permanent depuis 1999, a été admise en qualité de membre associé en 2006. Le comité des signataires confirme le souhait de la N- C. d'être désormais admise en qualité de membre à part entière de cette organisation régionale, dès lors que les conditions requises seront réunies.

L'Etat réaffirme quant à lui son soutien plein et entier à la candidature de la N- C. et appuiera ses efforts en ce sens en toutes occasions.

Dans l'hypothèse d'une adhésion pleine et entière de la N- C. au FIP, les services du ministre des affaires étrangères et les services de la ministre chargée de l'outre-mer ont rédigé un projet de convention fixant les modalités de participation de la N- C. au FIP en ce qui concerne les sujets à compétence régalienne susceptibles d'être abordés devant cette instance. Ce projet de convention sera prochainement transmis au président du gouvernement de la N- C..

S'agissant de la représentation de la N- C. au sein du réseau diplomatique français, le gouvernement de la N- C. confirme son souhait d'installer des délégués dans les ambassades de France de la région.

Les modalités pratiques d'intégration de ces futurs délégués de la N- C. au sein du réseau diplomatique français du Pacifique figurent dans deux projets de convention: une convention entre le ministère de l'outre mer, le ministère des affaires étrangères et européennes et la N- C. fixant les principes et une convention entre l'ambassade et la N- C..

Le comité des signataires prend acte de ces travaux et se félicite des installations prochaines des délégués de la N- C. au sein des ambassades de France de la régions.

M. Nicolas Sarkozy au Sénat coutumier

Lors de sa visite en Nouvelle-Calédonie, le Président Sarkozy a prit le temps de rendre hommage au peuple Kanak en se déplaçant en cortège à Nouville au siège du Sénat Coutumier.

En présence de l'ensemble des coutumiers et des Chefs des 8 pays Kanak, le Haut-commissaire de la République, M. Albert Dupuy a fait une brève allocution d'introduction pour expliquer l'objectif de la visite présidentielle. *« Le signe de sa volonté de rester à l'écoute des préoccupations qui sont les vôtres, des attentes liées à l'identité Kanak dans le sens de l'accord de Nouméa et dans la perspective de l'avenir qui doit se construire en Nouvelle-Calédonie. Le siège du Sénat coutumier est porteur de symboles et de toutes les valeurs qui vous été transmises par vos ancêtres ».*

C'est en touchant le drapeau Kanak posé à terre sur lequel reposaient l'igname et la monnaie, symboles de la coutume kanak, que le Président s'est prêté à cette coutume ancestrale en terre coutumière. Pascal Sihaze s'est ensuite adressé à M. Sarkozy au nom du Sénat Coutumier et du peuple Kanak. «L'universel est dans cette case, il est dans la coutume. Le peuple kanak d'origine est bien enraciné dans sa culture et n'a pas peur du changement et il est prêt relever le défi des temps d'aujourd'hui». Il a ensuite demandé au Président de mettre à la disposition des sénateurs les outils nécessaires qui leur permettront de prendre en main leurs responsabilités.

Le Président s'est ensuite adressé à l'ensemble du Sénat Coutumier. *«J'ai voulu rendre visite au Sénat Coutumier., c'est une volonté qui témoigne le respect que nous devons à la culture qui est la vôtre. Vous avez évoqué la fidélité à vos ancêtres et à votre terre, je comprends et je respecte cette fidélité, nul ne peut construire un avenir sur le reniement de ses racines...»*

... «je suis venu vous dire que l'état français sera un partenaire loyal, ouvert, tourné vers l'avenir» ...

«...Vous m'avez appelé à ne pas avoir peur des Kanak, soyez assuré que je n'ai pas peur, et que je viens ici confiant. Confiant de rencontrer des femmes et des hommes de paix qui ont vu dans leur histoire que la violence, la haine, qui n'ont apporté que misère pour tout le monde.

Il y a bien des années, j'étais là, déjà. Et j'avais rencontré des hommes qui ne sont plus et qui étaient les vôtres, pour qui j'avais du respect. Bien des années ont passées. Vous déciderez ensemble, tous ensemble, de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Chacun connaît mes convictions. Mais je suis venu vous dire que l'état français sera un partenaire loyal, ouvert, tourné vers l'avenir. Vous le savez, j'ai personnellement soutenu l'initiative des deux drapeaux, parce que sur cette terre, il n'y aura d'avenir que s'il y a une réconciliation qui prend en compte les aspirations et les identités de tous, y compris bien sûr l'identité kanak. Merci pour vos mots, merci de cette coutume. Je sais ce qu'elle représente, l'igname sacrée, la monnaie, le drapeau, l'homme au visage non terminé qui ira dans mon bureau, en souvenir de ce moment et de cette rencontre. c'est bien le chef de l'état qui vient en toute humilité devant le Sénat Coutumier pour vous dire qu'il respecte tous ses membres et la culture qu'il représente

En 1989, je n'imaginais pas que, plus de vingt ans après, je viendrais ici te tant que chef de l'état, mais, c'est bien le chef de l'état qui vient en toute humilité devant le Sénat Coutumier pour vous dire qu'il respecte tous ses membres et la culture qu'il représente. M. le Président, n'ayez pas peur de la République française.»

VISITE DU CHEF DE L'ETAT

M. Nicolas Sarkozy au Sénat coutumier

Suite à sa visite au Sénat Coutumier lors de son voyage en Nouvelle-Calédonie, le Président de la République à personnellement remercié le Président S. GOROMIDO pour l'accueil chaleureux qu'il avait reçu. Il a tenu à souligner que le geste coutumier qu'il a accompli était une reconnaissance de l'existence et des droits du peuple Kanak

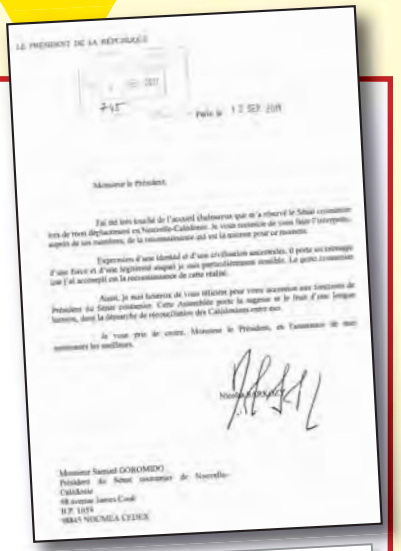

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris le 12 SEP 2009

Monsieur le Président,

J'ai été très touché de l'accueil chaleureux que m'a réservé le Sénat coutumier lors de mon déplacement en Nouvelle-Calédonie. Je vous remercie de vous faire l'interprète, auprès de ses membres, de la reconnaissance qui est la mienne pour ce moment.

Expression d'une identité et d'une civilisation ancestrales, il porte un message d'une force et d'une légitimité auxquel je suis particulièrement sensible. Le geste coutumier que j'ai accompli est la reconnaissance de cette réalité.

Aussi, je suis heureux de vous féliciter pour votre accession aux fonctions de Président du Sénat coutumier. Cette Assemblée porte la sagesse et le fruit d'une longue histoire, dans la démarche de réconciliation des Calédoniens entre eux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas SARKOZY

Monsieur Samuel GOROMIDO
Président du Sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie
48 avenue James Cook
B.P. 1054
98845 NOUMÉA CEDEX

Monsieur le Président,

J'ai été très touché de l'accueil chaleureux que m'a réservé le Sénat coutumier lors de mon déplacement en Nouvelle-Calédonie. Je vous remercie de vous faire l'interprète auprès de ses membres, de la reconnaissance qui est la mienne pour ce moment.

Expression d'une identité et d'une civilisation ancestrale, il porte un message d'une force et d'une légimité auquel lje suis particulièrement sensible. Le geste coutumier que j'ai accompli est la reconnaissance de cette réalité.

Aussi, je suis heureux de vous féliciter pour votre accession aux fonctions de Président du Sénat coutumier. Cette Assemblée porte la sagesse et le fruit d'une longue histoire, dans la démarche de réconciliation des Calédoniens entre eux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas Sarkozy

Extraits du discours du chef de l'état à Païta, les mots forts.

« ….. Mes chers amis, la Nouvelle-Calédonie est une réussite. J'en suis heureux et j'en suis fier. Je suis fier de ce que vous avez réussi, de ce qu'ensemble nous avons réussi à construire ici. C'était si facile de détruire, ça va si vite la destruction et la violence. Et ça prend tant de temps et tant d'efforts la construction d'un avenir commun. Notre vieux pays, qui s'est tant abimé, au sortir de la guerre, dans les conflits coloniaux, peut légitimement être fier du processus exemplaire, pacifique, collégial qu'il a su mettre en place avec les accords de Matignon-Oudinot, puis celui de Nouméa dix ans plus tard. Ne vous trompez pas : la Nouvelle-Calédonie et la France jouissent d'une considération internationale considérable, à l'ONU et ailleurs, pour la maturité de la solution consensuelle que nous avons su inventer ensemble….»

« ….. Devant l'escalade de la violence, quelques visionnaires ont su s'élever au-dessus des préjugés de leur propre camp pour imposer la paix plutôt que de continuer une lutte sanglante qui était une impasse. Les leaders de ces deux camps, Jean-Marie TJIBAOU pour les indépendantistes et Jacques LAFLEUR pour les loyalistes, se sont donné la main. Jean-Marie TJIBAOU y laissera la vie, avec YÉWÉNÉ-YÉWÉNÉ. Nous devons à Jean-Marie TJIBAOU et à Jacques LAFLEUR la Calédonie que nous connaissons aujourd'hui. Les enfants nés après 1988, qui arrivent à l'âge adulte, ont grandi grâce à eux dans un environnement apaisé. Jean-Marie TJIBAOU et Jacques LAFLEUR avaient compris que l'avenir de la Calédonie ne passait pas par l'intransigeance ou par l'affrontement. Ils savaient que l'intransigeance et l'affrontement conduisent à une impasse. L'avenir de la Nouvelle-Calédonie, hier comme aujourd'hui, ne passe pas par la mise en avant des différences : celles-ci doivent être respectées mais si nous ne parlons que d'elles, il ne restera rien, car les différences des uns annihileront les différences des autres. L'avenir pour la Nouvelle-Calédonie, c'est le dialogue, la recherche du consensus, et disons-le, des concessions réciproques…»

« …. Et puis il y a, évidemment, la question des deux drapeaux, dont je sais qu'elle a été l'objet de débats nourris depuis le 8e Comité des signataires de juin 2010. Je veux profiter de notre échange pour rappeler à la fois la position de l'État, et aussi le raisonnement qui nous a conduits à prendre cette position. L'Accord de Nouméa prévoit la recherche en commun de signes identitaires « pour exprimer l'identité kanak et le futur partagé entre tous ». Parmi ces signes identitaires figure le drapeau. … »

« ….. Ce partage original des compétences entre la France et la Nouvelle-Calédonie se double depuis quelques mois d'un meilleur partage des responsabilités au niveau local, avec pour la première fois dans l'histoire de ce territoire l'accession d'un responsable politique kanak à la tête du Congrès. Tout ceci me semble aller dans le bon sens, celui de l'apaisement, du dialogue entre les communautés, et celui du consensus qui est au cœur de l'Accord de Nouméa. Vous pouvez en être fiers, et vous avez tous à y gagner…»

« ….. Mais nous regardons aussi en face ceux qui, pendant la colonisation, ont fait l'effort d'aller vers l'autre, de comprendre la culture des premiers habitants. Si le système était mauvais, à l'intérieur du système il y a toujours eu des femmes et des hommes de bonne volonté qu'il serait injuste d'assimiler à un système qui est lui-même parfaitement condamnable…..»